

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNCIIPAL DU 5 NOVEMBRE 2008

Membres présents : Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHART, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Jean-Michel STEPHAN et Jean-Laurent VONAU.

Membres absents excusés : MM. Eric HUBERT qui a donné procuration à Mme Marie-José SCHALLER et Alfred SCHMITT qui a donné procuration à M. Christian KLIPFEL.

Membre absent : M. Christian WAGNER.

1. SYSTEME WIMAX DE DISTRIBUTION : EXPOSE DE M. RICHARD RIVIERE DE LA SOCIETE NET 67

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur RIVIERE devait intervenir pour présenter le système WIMAX de communication haut débit. L'intéressé avait, dans un premier temps, confirmé sa participation, mais a eu un contretemps et ne peut pas être présent. Il rappelle que cette société est chargée, par le Conseil Général du Bas-Rhin, de déployer le système WIMAX de communication haut débit par voie hertzienne pour Internet et téléphonie. L'objectif du Conseil Général est de couvrir l'ensemble du Département. La société souhaiterait acquérir une parcelle à Soultz-sous-Forêts pour y installer un poteau permettant de couvrir correctement la commune de Kutzenhausen. La parcelle en question appartient à l'exploitation minière de la chaleur. Ce point 1 de l'ordre du jour est donc reporté à une séance ultérieure.

2. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2008 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

02.10.2008

- réunion du comité directeur du SICTEU : concernant le dossier des coulées de boue, la commune acquiert les terrains nécessaires à la réalisation des 3 bassins de rétention des versants 1, 2 et 3 (Roesselbach, Hubweg et Schindelbach). La réalisation du bassin du versant 4 (rue de Lobsann) est reporté en attendant le tracé de la piste cyclable qui doit être réalisée entre Soultz-sous-Forêts et Lobsann. Les travaux sont financés par le SICTEU à hauteur de 80 %, les 20 % restants étant à la charge de la commune.

M. Jean-Laurent VONAU rappelle que les catastrophes naturelles se reproduisent de plus en plus souvent et que 30-40 localités du Bas-Rhin étaient touchées cette année. Ce phénomène est du en grande partie à la mise en valeur des terres par les agriculteurs. Il faut sensibiliser les municipalités et trouver des solutions ensemble ; il faudrait également prévoir des dispositions concernant les conséquences, et notamment l'achat de sacs de sable pour créer des couloirs d'écoulement (à voir éventuellement avec le Centre de Secours).

Le Maire informe le conseil municipal que la commune va déposer un recours gracieux en vue de l'obtention de l'état de catastrophe naturelle. Il a été destinataire des rapports de la DIREN Alsace et météorologique établi par Météo France. La DIREN Alsace concluait à une reconnaissance favorable ; pour Météo France le caractère exceptionnel des précipitations n'est pas estimable pour Sultz-sous-Forêts et la commune associée Hohwiller, par manque d'information exploitable (pas de station représentative et images radar incohérentes).

M. Jean-Laurent VONAU estime que la conclusion est inacceptable et que la commune n'est pas responsable de l'incohérence de la photo. Il serait intéressant de songer à l'installation d'une station météo sur la commune

- rencontre avec M. GRAFF de la géothermie pour refaire un point sur les potentialités d'utilisation de cette énergie au niveau local

03.10.2008

- réunion d'information organisée par le Conseil Général du Bas-Rhin concernant l'aménagement de la RD 28 entre Sultz-sous-Forêts et Seltz, à la mairie de Hatten ; c'est le tronçon Hatten/Seltz qui va être rénové en premier

04.10.2008

- portes ouvertes au centre de stockage des déchets non dangereux de Wintzenbach et Schaffhouse-près-Seltz, organisées par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

08.10.2008

- entretien avec M. Frédy WEBER, directeur de l'école municipale de musique sur l'avenir de l'ensemble école de musique/harmonie Concordia : la municipalité est en train de s'acheminer vers une configuration de directeur unique pour les 2 entités
- rencontre avec MM. MOCHEL et GANTENBEIN de l'église évangélique et Mme JUNCKER de l'association « Le Figuier » : le Maire rappelle que cette église utilise les locaux de la maison des associations pour les cultes depuis plusieurs années. La Présidente de l'association « Le Figuier » sera invitée aux différentes manifestations de la commune

09.10.2008

- réunion de lancement avec Mme WERVER, éducatrice de l'association ACCORD pour les mesures de réparation pénale pour mineurs, en vue de l'adhésion de l'équipe technique au projet
- séance inaugurale du cycle Ciné Regards

10.10.2008

- rencontre avec des responsables territoriaux du Conseil Général – Pôle aménagement du territoire – Unité territoriale de Haguenau : MM. Didier URBAN, chef de service et M. Philippe SCHNEIDER, responsable du centre technique de Wissembourg ; la rencontre a porté sur les problématiques de voirie
- réunion de la commission urbanisme et environnement avec à l'ordre du jour l'implantation du Sonnenhof, l'aménagement des alentours de la gare, l'implantation d'un terrain multisports et la déclaration d'intention d'aliéner rue des Vignes :
 - implantation du Sonnenhof : des négociations vont être menées avec la Fondation Protestante Sonnenhof pour préciser l'implantation de l'établissement et les possibilités de parkings.
 - aménagement des alentours de la gare : la Région Alsace demande l'aménagement de 100 places de stationnement. L'implantation d'un hôtel près de la gare devra faire l'objet d'une modification du POS. Pour faire avancer le dossier, une réunion sera programmée prochainement entre la Région, la SNCF, RFF, l'opérateur de l'hôtel et la commune. Il est également prévu l'aménagement d'un parking sécurisé pour vélos (coût estimé à 1 500 €/place de stationnement vélo)

- implantation terrain multisports : le Maire rappelle que la communauté de communes du Soultzerland a décidé l'acquisition d'un terrain multisports par commune ; la commune de Soultz-sous-Forêts, vu sa population par rapport aux autres communes membres, souhaiterait l'implantation de 2 terrains multisports, l'un au Bruehl et le deuxième au niveau du lotissement « Plein Sud » si un terrain est disponible dans ce secteur

- déclaration d'intention d'aliéner rue des Vignes : sera discutée au point n° 5 de l'ordre du jour

11.10.2008

- repas à la maison d'accueil du Soultzerland

13.10.2008

- réunion du comité directeur du SYCOFOSE : concernait en partie l'accident de travail d'un bûcheron

- comité de ligne SNCF : rappel du projet concernant le parking de la gare

14.10.2008

- 3 réunions communauté de communes du Soultzerland : les vice-présidents, la commission des finances et le conseil communautaire avec à l'ordre du jour l'attribution du marché concernant l'étude des PLU (OTE Ingénierie), la décision relative au projet d'échange de terrains (ajustement zone d'activités), l'information concernant les terrains multisports, la proposition de taux de taxe professionnelle de zone, l'information sur le relais d'assistantes maternelles, le compostage et un point divers

- création d'un relais d'assistantes maternelles : M. Jean-Laurent VONAU a organisé une réunion à ce sujet en tant que conseiller général. Il rappelle que 200 assistantes maternelles oeuvrent dans le périmètre des communautés de communes du Soultzerland et du Hattgau, et qu'une telle infrastructure devrait être mise en place dans le cadre du contrat de territoire

- échange avec M. CHRIST pour l'aménagement de l'entrée de ville rue de Strasbourg : le Maire rappelle que les trottoirs rue de Strasbourg s'arrêtent avant la fin de la rue. Il propose l'établissement d'un avant-projet pour l'aménagement de l'entrée de ville ; les trottoirs nouvellement aménagés devront respecter l'alignement

15.10.2008

- première journée des maires PAMINA organisée par l'Eurodistrict REGIO PAMINA : rencontre d'information et d'échanges sur les diverses compétences communales dans les 3 territoires de l'Eurodistrict

- pré-réception des travaux de voirie rue Meissacker : les travaux d'éclairage public ont été réceptionnés ; il reste quelques petits travaux à terminer pour remédier notamment au problème de déversement de terre sur la route, en amont de la rue

16.10.2008

- rencontre avec M. le Pasteur KREBS pour la mise en œuvre d'un comité de pilotage pour la rénovation de l'orgue de l'église protestante ; première réunion le 21 janvier 2009. Le comité de pilotage sera composé de représentants des municipalités de Soultz-sous-Forêts, Retschwiller et Lobsann, de représentants de la paroisse protestante (M. le Pasteur KREBS, MM. Alfred RINCKEL et Roland SCHENCKEL), et de représentants de la fondation du patrimoine. Les travaux sont estimés à 250 000 € HT

- réunion du Conseil de Fabrique pour finaliser le transfert de propriété de l'église catholique ; par ailleurs en vue de travaux de rénovation de l'église pour le centenaire de son inauguration en 2010, un crédit de 200 000 € HT a été inscrit au contrat de territoire

- réunion de l'Amicale des Maires

- réunion du SCOTAN

17.10.2008

- remise des diplômes de soudeur à 6 travailleurs handicapés à la Fondation Protestante Sonnenhof

- assemblée générale de l'harmonie Concordia : le directeur actuel, M. Thierry FUCHS, a démissionné

21.10.2008

- rencontre avec Mme GASSIAN du SDAU en vue d'une modification du POS pour l'implantation d'un hôtel près de la gare

22.10.2008 :

- rencontre avec M. Alexis BIONDI de la Société ECOTRAL en vue du lancement de l'appel d'offres pour la maintenance de l'éclairage public
- cérémonie de remise des « Bretzels d'Or » 2008 à Kirrwiller : la Société HEUMANN est lauréate
- réunion organisée par les syndicats SNUPFEN, CGT, FO et SNTF à Drachenbronn concernant la réforme de l'ONF et la suppression du site de Wissembourg

23.10.2008

- entretien avec M. Luc ABERT concernant un problème de visibilité au croisement des rues François-Antoine Philbert et Mauerfeld
- rencontre avec MM. Olivier FAVRE et Christophe EINHART concernant les projets dans le cadre du contrat de territoire Hattgau/Soultzerland : le Maire informe le conseil municipal que la discussion portait essentiellement sur l'implantation d'un complexe sportif à Soultz-sous-Forêts. Le Conseil Général se pose la question de la création d'un pôle sportif à Betschdorf et d'un pôle culturel à Soultz-sous-Forêts. Le Maire rappelle que la croissance démographique de la commune est importante et qu'il y a un véritable enjeu à regrouper, dans le cadre d'un complexe sportif, les équipements sportifs aujourd'hui dispersés dans toute la commune. Il persiste donc à demander la construction d'un complexe sportif à Soultz-sous-Forêts, en plusieurs tranches si nécessaire.

M. Christian KLIPFEL interroge le Maire pour connaître la date prévisionnelle d'aboutissement de la négociation.

Le Maire rappelle que le contrat de territoire sera validé au courant du 1^{er} semestre 2009.

M. Jean-Laurent VONAU rappelle que les projets recensés ont dépassé la capacité de financement du Conseil Général d'environ 3 M€. Il conseille aux différentes communes d'éviter de bloquer des sommes qui ne seront pas utilisées par la suite.

24.10.2008

- dans le cadre du dossier de l'état de catastrophe naturelle, rencontre avec M. BATT de la Chambre d'Agriculture
- réunion de la commission informations, communications, fêtes et cérémonies pour l'organisation des festivités du 11 Novembre et divers

du 24.10. au 26.10.2008

- manifestations à l'occasion du 50^e anniversaire de l'ensemble vocal de Soultz-sous-Forêts à la Saline

27.10.2008

- rencontre avec M. et Mme ANTOINE concernant le terrain rue des Vignes
- entretien avec M. Philippe EDMOND, responsable du centre courrier de Wissembourg concernant la circulation des camions de la poste rue des Echevins

28.10.2008

- rencontre avec les responsables de la Société AXENTIA, propriétaire de la maison de retraite, concernant l'extension de ce bâtiment et le relogement des locataires des logements sociaux

31.10.2008

- concours d'Halloween organisé par le périscolaire à La Saline

02.11.2008

- concert de l'ensemble vocal « Moderato Cantabile » à l'église protestante de Soultz-sous-Forêts, organisé par la Fondation Protestante Sonnenhof

03.11.2008

- réunion de lancement avec Mme WERVER, éducatrice de l'association ACCORD pour les mesures de réparation pénale pour mineurs, en vue de l'adhésion de la directrice de La Saline
- commission PLU au niveau de la communauté de communes du Sultzerland : présentation de l'étude faite par le cabinet Waechter ; des réunions sont prévues au sein de la communauté de communes pour faire avancer le dossier. Il faudra également réunir la commission d'urbanisme communale dans la 2^e quinzaine de janvier.

04.11.2008

- point d'avancement sur l'implantation d'un hôtel près de la gare avec l'opérateur ; prochaine étape : réunion plénière entre Conseil Régional, SNCF, RFF, opérateur et commune

05.11.2008

- réunion de la commission d'appel d'offres concernant des avenants aux travaux de réhabilitation de la synagogue

3. AFFAIRES FINANCIERES**→ Décisions modificatives**

- **Transferts de crédits**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les transferts de crédits suivants :

- 1 000 € de l'article 2138 à l'article 202 pour le paiement des frais d'insertion pour la prescription du PLU et en prévision de la modification du POS
- 122 500 € de l'article 21311 à l'article 2138 pour l'acquisition de l'immeuble 27 rue du Docteur Deutsch. Ce transfert de crédit a été voté à l'unanimité moins une abstention.

- **Vote de crédits**

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Régional d'Alsace a accordé une subvention de 5 725 €, à l'Office du Tourisme du Sultzerland, pour l'organisation des animations de Noël 2008 intitulées « Tradi 'sons de Noël », sur un montant total estimé à 11 450 €.

Pour permettre à l'Office du Tourisme du Sultzerland de faire face au paiement des dépenses, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 5 725 € et une avance remboursable de 5 725 € à l'Office du Tourisme et vote les crédits suivants :

- 5 725 € sur article 6748 financée par l'excédent de vente de bois (article 7022) pour la subvention exceptionnelle
- 5 725 € sur article 274 (en dépenses et en recettes) pour l'avance remboursable.

- **Virement de crédit**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le virement de crédit suivant :

- article 022 dépenses imprévues : - 20 000 €

- article 6411 personnel titulaire : + 15 000 €
- article 6413 : + 5 000 €.

→ Paiement de factures en investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le paiement en investissement des factures suivantes :

- facture de la société JPG/Fosses pour l'achat d'une imprimante pour La Saline d'un montant de 269,00 € HT, soit 321.72 € TTC. Le crédit est prévu sur article 2184 du budget
- facture de la société UGAP / Nancy pour l'achat de lampes et d'un siège de bureau pour la mairie d'un montant total de 400,25 € HT, soit 478.70 € TTC. Le crédit est prévu sur article 2184 du budget

→ Garantie d'emprunt

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations des 30 novembre 2007 et 4 juin 2008, le conseil municipal a accordé le transfert de la garantie de 50 % du prêt Caisse des Dépôts et Consignations à la Société Axentia, nouveau propriétaire du patrimoine de Soultz-sous-Forêts. L'emprunt d'un capital initial de 427 862.04 € avait été contracté par Le Nouveau Logis de l'Est.

Ces délibérations n'étant pas conformes en raison du montant du capital restant du (intérêts capitalisés non pris en compte) et ne permettant pas à la Caisse des Dépôts d'établir la convention de transfert, le Nouveau Logis de l'Est demande au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et délibère comme suit :

Article 1^{er} : La commune de Soultz-sous-Forêts accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 223 501.67 €, représentant 50 % des emprunts d'un montant initial de 427 862.04 €, contractés par le nouveau Logis de l'Est auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et transférés à Axentia conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 2 : Les emprunts transférés sont garantis par la commune dans les conditions précisées dans le tableau ci-annexé, pour la durée résiduelle de chacun des emprunts.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur repreneur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues éligibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

Article 5 : Le conseil autorise le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et les organismes ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la commune aux emprunts visés à l'article 1^{er}.

→ Aménagement de la RD 51 entre Lobsann et Soultz-sous-Forêts

En vue de l'aménagement de la RD 51 entre Soultz-sous-Forêts et Lobsann, le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une promesse de vente pour la cession, au Département du Bas-Rhin, de parcelles appartenant à la commune de Soultz-sous-Forêts, et qui seront incorporés au domaine public de la RD 51. La surface d'emprise est de l'ordre de 63.40 ares ; elle est approximative et sera fixée de façon précise par un procès-verbal d'arpentage. Les terrains sont situés en sections 38 et 28.

La vente aura lieu moyennant le prix de 40,00 € l'are d'indemnité pour perte de terrain, soit un montant total approximatif de 2 536,00 €. Une indemnité de fumures (27,63 €/are) et arrière fumures (6,15 €/are) sera également versée à l'exploitant des différentes parcelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord, pour la vente des terrains communaux nécessaires au réaménagement de la RD 51, au Conseil Général du Bas-Rhin. Il autorise le Maire à signer la promesse de vente ainsi que l'acte de vente définitif après établissement du procès-verbal d'arpentage.

→ Ecole municipale de musique

- **Fixation des coefficients d'emploi, de rémunération et des échelons des assistants d'enseignement artistique**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les coefficients d'emploi et de rémunération et les échelons des assistants d'enseignement artistique pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009, à savoir :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	COEFFICIENT D'EMPLOI	COEFFICIENT DE REMUNERATION	EHELON
Initiation musicale, solfège et flûte	10,50/20e	8,48/20e	7e
Batterie	3,00/20e	2,42/20e	2e
Baryton + orchestre des jeunes	1,50/20e	1,21/20e	2e
Clarinette et saxophone	3,50/20e	2,83/20e	3e
Guitare	3,50/20e	2,83/20e	2e
Piano + chorale adultes	15,50/20e	12,52/20e	5e
Trompette + direction	2,00/20e	1,62/20e	9e

Les cours de trompette et de direction étant assurés par M. WEBER, fonctionnaire de l'Etat, son activité au sein de l'école municipale de musique est accessoire, donc non soumise à cotisations.

4. TRAVAUX COMMUNAUX

→ Conventions avec le C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin)

Le Maire informe le conseil municipal qu'en vue de la réalisation de différents projets, il a fait appel au C.A.U.E. pour une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

Le CAUE a fait parvenir des conventions de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour 3 projets :

- réhabilitation et restructuration de l'école primaire, l'école maternelle et aménagement de la cour, transformation d'une maison d'habitation en école de musique
- réhabilitation et extension de la mairie et de la trésorerie, création d'un hôtel d'entreprises tertiaires, d'un centre médico-social, de locaux pour l'office du tourisme dans 2 immeubles voisins. Traitement des accès, de la voirie et du stationnement
- mise aux normes et réhabilitation lourde (ou reconstruction) de la maison des associations.

Objet des conventions :

- adhésion de la commune au C.A.U.E. du Bas-Rhin et au caractère d'intérêt public de ses missions
- sous l'autorité du Maire, la réalisation de missions générales d'accompagnement de la commune, en soutien des compétences techniques internes nécessaires à l'exercice de ses responsabilités de maître d'ouvrage, dans la définition de ses actions et pour l'amélioration de la formulation de sa commande en matière d'équipements publics, afin d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable et d'intégrer, dans la commande, l'élaboration des projets et de leurs suivis un ensemble d'exigences qualitatives

Contenu de la mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage :

- réflexion préalable ; éléments d'analyses du site existant, des contraintes techniques et réglementaires, des objectifs fonctionnels, architecturaux et urbains, des moyens financiers constituant la définition des objectifs généraux du maître d'ouvrage
- assistance à la rédaction du cahier des charges opposable au futur maître d'œuvre ; définition des objectifs spatiaux, fonctionnels, techniques et financiers servant de base au programme pour l'opération envisagée
- assistance à l'organisation de la mise en concurrence et au choix du maître d'œuvre conformément aux textes en vigueur
- suivi quant au respect des objectifs lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre et de remise des documents d'A.P.S. et A.P.D.

Durée des conventions :

Ces conventions sont conclues pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission. Elles s'achèveront dans 1 an après la date de la signature.

Montant des contributions :

- le C.A.U.E. assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la taxe départementale C.A.U.E. et les contributions des collectivités, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission
- une participation volontaire et forfaitaire, est versée par la commune de Soultz-sous-Forêts au titre de contributions générales à l'activité du C.A.U.E. 67 :

- 4 500 € pour la réhabilitation et la restructuration de l'école primaire, l'école maternelle et aménagement de la cour, transformation d'une maison d'habitation en école de musique
- 5 800 € pour la réhabilitation et l'extension de la mairie et de la trésorerie, création d'un hôtel d'entreprises tertiaires, d'un centre médico-social, de locaux pour l'office du tourisme dans 2 immeubles voisins. Traitement des accès, de la voirie et du stationnement
- 3 500 € pour la mise aux normes et réhabilitation lourde (ou reconstruction) de la maison des associations.

A ces participations s'ajoute l'adhésion au C.A.U.E. d'un montant de 50 €,

- le versement sera effectué sous la forme d'un DOIT au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E. selon le calendrier suivant :
 - 30 % à la signature, accompagné de l'adhésion au C.A.U.E. d'un montant de 50 €
 - 70 % à la fin de la mission.

Par ailleurs il est précisé que la commune de Soultz-sous-Forêts prend à sa charge :

- la réalisation de relevés et expertises techniques éventuelles nécessaires
- l'impression et la diffusion de documents d'information
- les convocations et les comptes-rendus des groupes de travail

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire, à l'unanimité,

- approuve les conventions de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage présentées par le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin)
- autorise le Maire à les signer.

→ Réhabilitation extérieure de la synagogue

- **Avenant n° 2 au lot 04 – Zinguerie**

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 2 au lot 04 – Zinguerie

Titulaire du Marché : Entreprise OLLAND SAS – 7, rue Saint Exupéry – 67500 HAGUENAU

Montant de l'avenant n° 2 : 189,84 € HT, soit 227,05 € TTC

Travaux en plus : remplacement de 12 ml de descente d'eaux pluviales en zinc, avec colliers et bagues.

Du fait de cet avenant et de l'avenant n° 1, le montant du marché est porté de 3 602,63 € HT (4 308,75 € TTC) à 8 868,20 € HT (10 606,37 € TTC). L'avenant n° 2 représente une augmentation de 5,27 % par rapport au marché initial.

Les membres de la commission d'appel d'offres, lors de la réunion du 5 novembre 2008, ont émis un avis favorable aux travaux proposés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

- **Avenant n° 1 au lot 06 - Electricité**

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 1 au lot 06 – Electricité

Titulaire du marché : Entreprise d'Electricité LAEUFFER – 1, rue des Vosges – 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS

Montant de l'avenant n° 1 : 996,00 € HT, soit 1 191,22 € TTC

Travaux en plus : fourniture, pose et alimentation de bornes d'éclairage extérieur

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 2 796,00 € HT (3 444,02 € TTC) à 3 792,00 € HT (4 535,23 € TTC), ce qui représente une augmentation de 35,62 % par rapport au marché initial.

Les membres de la commission d'appel d'offres, lors de la réunion du 5 novembre 2008, ont émis un avis favorable aux travaux proposés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à la signer.

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 23 n° (a)/241 lieudit « Hinterfeld » d'une contenance de 1 416 m²
- immeubles cadastrés section 23 n° 72 et 270/48 lieudits « rue de Strasbourg » et « Hohlackner » de contenances respectives 727 m² et 197 m²
- immeubles cadastrés section 25 n° 399/115 et 401/115 lieudit « Besselbronn » de contenances respectives 1 304 m² et 171 m²
- immeubles cadastrés section 23 n° 367/100 et 56 lieudits « rue des Vosges » et « Meissacker » de contenances respectives 570 m² et 126 m². Cette décision annule et remplace la décision du conseil municipal du 1^{er} octobre 2008 ; les références cadastrales et les contenances n'étant pas exacts.

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il a réceptionné en mairie 2 déclarations d'intention d'aliéner ; la première le 29 septembre 2008 et la seconde le 5 novembre 2008 pour les terrains cadastrés section 8, lieudit « rue des Vignes » de contenances respectives 516 m² et 1 224 m². Ces 2 terrains proviennent d'une division de terrain dont la superficie totale est de 1 740 m².

Il rappelle que le terrain est situé derrière la maison de retraite et a fait l'objet d'un projet de division. La propriétaire a été avertie que la commune était intéressée par l'achat de la totalité du terrain. Le terrain a été évalué par les services des Domaines, en juin 2006, à 112 000 €, et le prix affiché dans les 2 déclarations d'intention d'aliéner est de 114 300 €. La commune a sollicité une nouvelle évaluation des Domaines. Si la commune décide d'acquérir ce terrain, et pour éviter le préfinancement de l'opération, il faudra faire porter l'opération par l'E.P.F.L. (établissement public foncier local). La préemption devra justifier la constitution d'une réserve foncière avec 2 finalités possibles : l'extension de la maison de retraite ou une opération de logement social.

M. Paul BOISSARIE interroge sur le financement de l'acquisition si l'établissement public foncier local n'intervient pas.

Mme Denise EHRHART insiste sur le fait que l'acquisition de ce terrain est la seule extension possible de la maison de retraite

M. Thomas RUBY estime qu'en cas de non acquisition de ce terrain, les différents services de la maison de retraite finiraient par être dispersés comme les équipements sportifs à Soultz-sous-Forêts.

Le Maire propose donc au conseil municipal de préempter ce terrain d'une contenance de 1 740 m², au prix affiché sur les déclarations d'intention d'aliéner, sous réserve de l'évaluation du service des Domaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la préemption du terrain sis rue des Vignes à Soultz-sous-Forêts, d'une contenance de 1 740 m², cadastré section 8 n°461, au prix affiché dans les déclarations d'intention d'aliéner, soit 114 300 €, sous réserve de l'évaluation du service des Domaines.

6. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2007

Le SICTEU de la Région de Soultz-sous-Forêts, membre du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, a renouvelé son adhésion au SDEA le 21 décembre 1998 en lui transférant le contrôle, l'entretien, l'exploitation des installations de collecte, le transport et le traitement des eaux usées et pluviales, et depuis juillet 2002, le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Compte rendu financier : prix de l'assainissement : 1.25 € HT (1.32 € TTC)/m³ ; recettes d'exploitation autres que la redevance assainissement : 189 326.87 € ; dette (capital restant du au 01.01.2007 : 1 032 492.70 €, travaux d'investissement réalisés pour un montant de 995 243,97 €.

Compte rendu technique : 10 communes membres (Hermerswiller, Hoffen, Hohwiller, Hunspach, Keffenach, Leiterswiller, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg et Soultz-sous-Forêts) ; 2228 abonnés assainissement ; 260 144 m³ soumis à la redevance assainissement.

Les réseaux de collectes des eaux usées et pluviales sont principalement de type unitaire.

Réseaux communaux : 37 989 mètres de canalisations d'eaux usées et 8016 mètres de canalisations d'eaux pluviales ; 49 déversoirs d'orage, 1595 bouches d'égout, 1168 regards de visite et 3 stations de pompage

Réseaux intercommunaux : 21 099 mètres de canalisations, 10 bassins d'orage et 2 stations de pompage.

Traitement des eaux usées et pluviales : station d'épuration de Hoffen. Le SDEA assure la surveillance, le bon fonctionnement et le maintien en bon état des ouvrages de traitement des eaux pluviales et usées

Gestion des plans des réseaux : le SDEA assure l'instruction des DICT des concessionnaires et entreprises. Les plans des réseaux sont informatisés pour les communes de Hunspach, Keffenach et sur support papier pour les autres communes.

Travaux d'entretien réalisés : 1813 vidanges de bouches d'égout, 8110 mètres de canalisations rincées par haute pression, 262 regards de visite nettoyés et 7 débouchages de branchements. Les stations de pompage ont fait l'objet de 45 visites de maintenance préventive.

Contrôle des installations privées d'assainissement : le SDEA a instruit 71 dossiers, dont 69 pour des immeubles mono familles et 2 dans des immeubles collectifs

7. DIVERS

→ Droit de pêche

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision du 1^{er} octobre 2008 de transférer le droit de pêche dans le Seltzbach à l'AAPPMA de Hoffen à compter du 1^{er} janvier 2009. Suite à l'entretien avec M. Jean-Luc LAUTH, Président de l'AAPPMA de Hoffen, il informe également que chaque pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche et qu'il n'y a plus de possibilité d'exempter les jeunes de moins de 16 ans. A titre indicatif, les tarifs jeunes sont de 5 €/an pour les moins de 12 ans et 15 €/an jusqu'à 18 ans.

Concernant la réactualisation du droit de pêche, il faut noter que l'AAPPMA de Hoffen est également bénéficiaire du droit de pêche à Hermerswiller, Hoffen, Hunspach et Leiterswiller, et ceci à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe le droit de pêche dans le Seltzbach à l'euro symbolique. Il autorise le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

→ Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Hohwiller

Le Maire délégué informe le conseil municipal que le bureau de l'association foncière de Hohwiller arrive à son terme le 25 novembre 2008. En vue de son renouvellement, le conseil municipal, par délibération, doit désigner 3 propriétaires membres titulaires et 2 propriétaires membres suppléants, la chambre d'Agriculture désignant également le même nombre de membres. Les membres sont nommés pour 6 ans et le Maire délégué de Hohwiller est membre de droit du bureau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres proposés par le Maire délégué comme suit :

Membres titulaires :

- M. GORGUS Jean-Georges
48, rue Principale – 67250 HOHWILLER
- M. EHLEIDER Denis
12, rue de l'Ecole – 67250 HOHWILLER
- M. BECKER Albert
20, rue de Reimerswiller – 67250 HOHWILLER

Membres suppléants :

- Mme HOELTZEL Béatrice
26, rue de Reimerswiller – 67250 HOHWILLER
- M. SCHAEFFER Helmut
8, rue Principale – 67250 HOHWILLER

Le Maire délégué communique, pour information, les membres désignés par la Chambre d'Agriculture, à savoir :

Membres titulaires : MM. ENGEL Richard – 3, rue des Prés – BUHL
SCHAEFFER Christophe – 8a, rue Principale – HOHWILLER
STUDY Fabien – 45, rue Principale – HOHWILLER

Membres suppléants : MM. JAEGER Georges – 28, rue Principale – HOHWILLER
ABERT Stéphane – 7, rue Principale – HOHWILLER.

➔ Numérotation des bâtiments de la nouvelle Gendarmerie

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'Electricité de Strasbourg souhaitant connaître les numéros officiels des nouveaux bâtiments de la gendarmerie.

Le conseil municipal, après délibération, attribue les numéros suivants :

- 44, rue François-Antoine PHILBERT, pour le bâtiment de la gendarmerie
- 27, 29 et 31, rue François-Antoine Philbert pour les bâtiments comportant les logements.

➔ Motions

• Réforme de l'ONF

Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN) a fait parvenir un courrier, adressé aux maires des communes forestières, concernant la réforme de l'ONF et sollicitant l'adoption d'une motion. En effet la réorganisation de l'ONF est contestée par le SNUPFEN.

Il a également été destinataire d'un ensemble de documents et courriers, transmis par M. Pierre GRANDADAM, Président de l'Association des Maires des Communes Forestières, relatifs aux décisions du conseil d'administration de l'ONF et à la gestion des forêts communales.

M. Christian KLIPFEL rappelle que cette réforme est lancée pour économiser les moyens et que les syndicats s'inquiètent pour la fermeture des sites (antenne de Wissembourg et par la suite l'antenne de Haguenau).

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la motion.

Le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts, après avoir pris connaissance de la lettre du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel, Union Solidaires, par 12 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

- partage les inquiétudes du syndicat quant aux menaces que feraient peser les nouvelles restructurations de l'Office National des Forêts sur nos forêts communales,
- soutient l'action du syndicat visant à s'opposer aux mesures de délocalisation, de fermeture de sites et à la suppression d'une gestion forestière basée sur le triage
- demande au Président de l'Association des Maires des Communes Forestières et également administrateur de l'ONF, de s'opposer à cette restructuration telle que présentée.

• Emission SÜR UN SIESS

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a réceptionné un courriel l'incitant à signer la pétition pour la réintégration de l'émission « Sür un Siess » sur France 3.

M. Jean-Laurent VONAU estime que le point essentiel n'est pas la suppression d'une émission, mais le remplacement d'une émission en dialecte par une émission en langue française ; ce qui ne fait qu'accentuer la perte de l'usage du dialecte en Alsace.

Il propose de prendre une motion demandant à la chaîne publique régionale France 3 de remplacer cette émission en dialecte par une autre émission également en dialecte, à une heure de grande écoute, dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

→ Diverses informations

- réception d'une lettre de Mme Christiane LEHMANN adressée aux Ministres de l'Immigration et de l'Intérieur, au Maire et aux Députés relative au décret du 22 août 2008 concernant l'accueil de l'étranger et sa protection, et s'indignant de l'appel d'offre concernant la mission d'accompagnement des personnes retenues dans les centres de rétention administrative. Plusieurs personnes de la commune se sont mobilisées autour de cette action
- l'équipe du chantier d'insertion avec encadrant de l'association intermédiaire « Réussir » interviendra pour le montage des chalets de Noël, à compter du 17 novembre 2008, pour une durée de 5 jours. Le tarif journalier est de 170 € pour 6h30 de travail
- cessation d'activité du caporal Jean-Bernard PHILIPPS de l'Unité Territoriale de Soultz-sous-Forêts, à sa demande, à compter du 1^{er} septembre 2008

→ Prochaines manifestations

- mardi 11 novembre: manifestations commémoratives du 90^e anniversaire de l'Armistice de 1918
- jeudi 13 novembre : ciné regards « La graine et le mulet » à La Saline
- mardi 18 novembre : ciné loisirs « La fille de Monaco » à La Saline
- vendredi 21 novembre : spectacle « Laurel et Hardy vont au Paradis » à La Saline
- mercredi 26 novembre à 14h30 : spectacle « L'Albatros » à La Saline

Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 3 décembre 2008 à 20 h 15.

→ Doléances

- M. Christian KLIPFEL intervient à propos du fonctionnement de la billetterie du relais culturel La Saline : jusqu'à présent un abonné possédait une carte d'abonnement et la même place lui était réservée pour tous les spectacles. Depuis la mise en place du logiciel informatique, une personne avec un abonnement 5 spectacles a un ticket pour chaque séance et 5 places différentes. Lors de la conférence « Connaissance du Monde », il y a eu un problème de billetterie.
M. Paul BOISSARIE qui a également souscrit un abonnement, confirme les propos de M. KLIPFEL. Il rappelle qu'il n'a pas pris l'abonnement pour les tarifs réduits, mais pour la commodité : l'abonné peut arriver en dernière minutes, il a toujours la même place réservée et n'a pas de problème de file d'attente.
Le Maire demandera à la directrice du relais culturel La Saline d'étudier le sujet avec le fournisseur du logiciel
- affaissement de la chaussée rue de Lobsann : Mme Denise EHRHART informe que les sondages ont été faits et qu'une réunion était organisée par le SICTEU vendredi 7 novembre

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 23 h 05.